CONSULTATION

« A l'école du Parc »

Animation d'ateliers d'Education Artistique et Culturelle sur le patrimoine pierre sèche et le patrimoine roman

Cahier des charges – CONS-2026-042

Lot 1 – Pierre sèche – programme pédagogique
Lot 2 – Patrimoine roman – animation scolaire

Offres à retourner avant le :

25 novembre 2026 - minuit

Maitre d'ouvrage :

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Table des matières

Table des matières 2
I. Contexte et objet de la consultation 3
1. Contexte – Préambule 3
2. Objets de la consultation 4
Lot 1 – La pierre sèche, d'hier à demain 6
Lot 2 – Le patrimoine roman 10
II. Conditions et modalités de la consultation 12
1. Cadre de la consultation – délais d'éxecution 12
2. Communication et publicité 12
3. Présentation de l'offre du candidat 12
4. Remise des offres 13
5. Analyse des offres 13
6. Conditions de réglement 13
7. Renseignements complémentaires 14

I. Contexte et objet de la consultation

1. CONTEXTE – PREAMBULE

Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur…

Créé le 30 mars 2012, par décret du premier ministre, il a pour vocation la mise en œuvre d'un projet de développement durable sur la base de la valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers :

- 48 communes, 1 communauté de communes, 2 communautés d'agglomération, 1 Métropole, la Région Sud et le Département des Alpes-Maritimes, 90 000 ha environ et 39 000 habitants,
- Territoire de moyenne montagne situé entre un littoral urbanisé et la haute montagne,
- Une histoire riche et complexe, liée à l'agriculture, au pastoralisme et à l'industrie du parfum de Grasse,
- Reconnu pour sa biodiversité exceptionnelle en France et ses paysages remarquables (clues, gorges, grands plateaux) avec des villages perchés de caractère,
- Souvent qualifié de château d'eau du littoral, avec une eau globalement de très bonne qualité.

…sa stratégie d'Éducation à l'Environnement et au Territoire

L'Éducation à l'Environnement et au Territoire (EET) est une mission fondamentale des Parcs naturels régionaux. Elle participe plus particulièrement à la réalisation de 3 des 5 missions d'un PNR à travers ces objectifs :

1. Préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels,
2. Informer et sensibiliser habitants et visiteurs,
3. Conduire des actions expérimentales ou innovantes

Cette mission est donc un des leviers essentiels pour la réussite d'un Parc et notamment pour le **Parc naturel régional des Préalpes d'Azur**, afin de :

- (re)valoriser un sentiment d'appartenance au territoire trop souvent précaire,
- favoriser une fierté d'appartenance essentielle à un engagement individuel et collectif.

La mission d'Éducation à l'Environnement et au Territoire doit offrir une approche transversale permettant à la fois de valoriser un territoire et d'en améliorer la connaissance et par là, la préservation. Elle doit permettre de partager une vision commune de l'éducation, de ses enjeux et des approches pédagogiques à développer. Elle s'intègre et s'articule avec les autres missions et actions du PNR des Préalpes d'Azur.

Ces objectifs se réalisent progressivement depuis la création du PNR des Préalpes d'Azur en 2012, dont la Charte de territoire valide les orientations en la matière pour une durée de 15 ans, en particulier :

- **Orientation stratégique 10** – Coordonner la diffusion des savoirs et promouvoir les savoir-être dans une relation nouvelle entre Préalpes d'Azur et littoral urbain
 - **Article 25 :** Faire découvrir les Préalpes d'Azur au jeune public par l'éducation au territoire et au développement durable à l'échelon local
 - **Article 26 :** Sensibiliser les habitants et usagers du territoire à la fragilité des patrimoines

C'est pourquoi, une stratégie d'Éducation à l'Environnement et au Territoire a été élaborée de manière concertée en 2015-2016, pour permettre de structurer le positionnement du Parc sur cette thématique, pour définir son action et établir ses grands principes d'accompagnement.

Depuis 2018, les actions et les programmes éducatifs s'appuient également sur le schéma d'interprétation des patrimoines du Parc.

Définition de l'Éducation à l'Environnement et au Territoire pour le PNR des Préalpes d'Azur

Permettre une appropriation de la Charte du PNR par toutes et tous (habitants, actifs, visiteurs, élus) et les accompagner, quel que soit leur âge, dans une meilleure connaissance des patrimoines et ressources du territoire (naturels, culturels, humains) afin de les inciter, de manière individuelle et collective, à devenir acteurs de leur préservation au quotidien.

Les encourager aussi à soutenir un développement local établi sur :
- un lien concret et sensible au territoire
- la transmission des savoirs,
- le partage des pratiques,
- l'innovation,
- la prise en compte des interrelations avec le littoral.

Pour répondre à ces ambitions, les programmes pédagogiques portés par le Parc incluent un volet de culture scientifique et un volet d'éducation artistique et culturel.

2. OBJETS DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne l'animation d'ateliers d'éducation artistique et culturelle auprès d'enfants scolarisés du CP à la 6ème (selon les thématiques) dans les communes du Parc sur les thèmes :

- **Lot 1 : La pierre sèche, d'hier à demain pour 4 à 5 classes sur l'ensemble du territoire du Parc ;**
- **Lot 2 : Le patrimoine roman pour 4 classes de la vallée de l'Estéron ;**

Chaque thématique est un lot différent. Il est possible de répondre à un ou deux lots et pour tout ou partie des classes de chaque lot.

Les objectifs spécifiques à chaque thème sont détaillés dans les lots. Cependant, le programme global d'éducation à l'environnement et au territoire du Parc répond également à des objectifs généraux communs :
- Comprendre le fonctionnement des écosystèmes (incluant les humains) étudiés ;
- Appréhender les patrimoines culturels du territoire ;
- Appréhender de manière plus précise les enjeux relatifs à ces milieux fragiles ;
- Adopter des comportements écoresponsables vis-à-vis de la préservation de la ressource et des habitats naturels ;
- Susciter la curiosité, développer un esprit critique et d'expérimentation ;
- Favoriser les approches collectives et coopérative : faire-ensemble et faire-avec ;
- Développer l'autonomie dans la recherche d'information ;
- Savoir synthétiser/structurer les informations afin de les retransmettre sous forme adaptée ;
- Se responsabiliser dans un projet de groupe ;

- La (re –)connexion au vivant et à notre environnement ;
- La mémoire du passé et l'observation du présent pour anticiper l'avenir sur le territoire et s'outiller pour les défis globaux ;
- L'émerveillement, l'inspiration et le partage ;
- La compréhension de la complexité des enjeux actuels et à venir ;

Par le volet artistique et culturel, les programmes thématiques favoriseront une approche sensible et créative pour permettre aux élèves de développer un attachement émotionnel et d'exprimer leur vision créative des milieux étudiés.

Pour tout ce qui n'est pas précisé dans le présent cahier des charges, les parties se référeront au CCAG-Prestations Intellectuelles.

Financeurs

Le programme éducatif sur la pierre sèche est financé avec le concours de la DRAC PACA, l'Union Européenne, l'Etat (FNADT Alpes) et de la Région Sud via le projet INTER ESPACES VALLEENS « Coopération pour la valorisation du patrimoine de pierre sèche du sud des Alpes ».

Cofinancé par l'Union européenne

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Avec le soutien de

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
Massif des Alpes

Les animations pédagogiques sur le patrimoine roman sont financées par l'Union Européenne dans le cadre du programme Interreg Maritimo France – Italie « RomaniCap - Capitalisation de l'itinéraire transfrontalier roman »

Interreg

Cofinanziato dall'Unione europea
Cofinancé par l'Union européenne

ROMANICAP

Marittimo–IT FR–Maritime

Lot 1 – La pierre sèche, d'hier à demain

a) Secteur géographique :

Pour l'année scolaire 2026-2027, 4 à 5 classes des communes du Parc naturel régional des Préalpes d'azur pourront bénéficier du programme sur la pierre sèche.

b) Niveaux concernés :

Des classes du CP à la 6ième pourront être concernées. La priorité sera donnée aux classes du CE2 à la 6ième, cependant le contexte du territoire implique que certaines classes peuvent regrouper des élèves du CP au CM2.

c) Enjeux :

Réalisées sans aucun liant, les constructions en pierre sèche résultent de techniques d'assemblage de pierres de tailles différentes. Elles reposent sur un savoir-faire, développé de génération en génération lié aux activités rurales polyvalentes (paysan, cantonnier, maçon, charbonnier…). Ce savoir-faire, présent partout dans le monde où l'homme a eu besoin de s'adapter aux différents territoires pour y vivre, a fait l'objet en 2018 d'une reconnaissance internationale par son inscription sur les listes de l'UNESCO.

Patrimoine culturel emblématique des Préalpes d'Azur, les constructions en pierre sèche ont contribué à modeler fortement le paysage du territoire. On les retrouve dans les villages, leurs périphéries ainsi que dans des zones plus isolées, très souvent sous la forêt de nos jours.

Le territoire des Préalpes d'Azur présente une grande variété d'ouvrages en pierre sèche, témoignage de la vie locale au fil des siècles. Alors que d'antiques constructions, aux fonctions religieuses, funéraires, commémoratives, démonstratives, défensives, comme des dolmens, des tumuli, des enceintes et quelques portions de voies romaines, apparaissent çà et là aux détours des sentiers et des lignes de crêtes, de nombreux ouvrages, édifiés depuis au moins le XVIIIe siècle, témoignent plus particulièrement du développement d'une vie agro pastorale. Par une adaptation aux conditions géographiques et climatiques des Préalpes d'Azur, ils ont constitué le plus souvent des aménagements fonctionnels pour y créer un espace productif et nécessaire à la subsistance.

Les cabanes (appelées « bories » ailleurs), les enclos, les bergeries, les pièges à loup et les ruchers tout en servant l'élevage permettaient autant la protection des hommes que de leurs biens. En cassant les pentes, la construction de nombreux murs de soutènement (restanques), associée à quelques aires de battages, a favorisé le développement d'une agriculture de montagne et du pastoralisme. Afin de gérer la précieuse ressource en eau, des puits, des citernes, de petits aqueducs et même des galeries drainantes ont pu être construits aux points stratégiques.

Enfin, la nécessaire communication des hommes et de leurs marchandises a été rendue possible par l'aménagement de ponts, de calades et de voies (routes, sentiers) nécessitant des murs de soutènement. Les clapiers, amas de pierres, issus de l'épierrement des sols, pour améliorer la pâture et rendre cultivable une terre rude, parfois contenus par des murs, constituaient des réservoirs de matière pour tous ces ouvrages.

« Pierre sèche, d'hier à demain » propose de découvrir ces constructions en pierre sèche, patrimoine emblématique des Préalpes d'Azur mais également présents à travers le monde sous des formes variées. A travers les connaissances transmises sur leurs histoires, leurs impacts dans l'évolution des paysages, leurs fonctions traditionnelles et pour certaines, leurs utilités face aux changements climatiques en tant que solution d'adaptation, les écoliers pourront ainsi mieux connaître ces constructions omniprésentes bien que discrètes et parfois oubliées ou abandonnées.

d) Déroulé complet du programme :

Le parcours, pour chaque classe, se déroule comme suit :

- **1 réunion de cadrage :** rencontre entre les enseignants et partenaires engagés dans le programme ;
- **3 séances thématiques** – (hors consultation)
- **3 séances d'éducation artistique et culturelle (objet du lot)** en vue d'un projet artistique commun fédérateur
- **La valorisation des travaux des élèves** sous une forme à définir (journal, page web, expo...)

e) Contenu de la prestation :

Le lot 1 de la présente consultation concerne donc :

- **PREPARATION, COORDINATION, INTER-SEANCES, BILAN**

Une **réunion de cadrage sera programmée <u>en visio</u>** avec les intervenants, les enseignants, les agents du Parc, et tous les partenaires du programme pour organiser au mieux la mise en œuvre du parcours et, notamment, caler le calendrier des interventions et préciser les attentes en termes de productions des élèves.

Les séances seront préparées en amont et en lien avec l'enseignant et l'équipe du PNR des Préalpes d'Azur. L'intervenant restera disponible, en inter-séances, pour apporter appui et conseil à l'enseignant sur la démarche artistique mises en place et faciliter l'avancement et la finalisation des projets de chaque classe. Des échanges par mail ou téléphone pourront également avoir lieu pendant toute la durée du programme.

Chaque prestataire veillera à faire le lien entre ses interventions et les interventions des autres prestataires intervenant auprès des mêmes classes pour une meilleur mise en cohérence.

À l'issue du programme, le prestataire réalisera un bilan des animations réalisées dans les classes à remettre au plus tard en juillet 2027.

- **ANIMATION DE 3 SEANCES ARTISTIQUES D'UNE DEMI-JOURNEE CHACUNE.**

A partir des couleurs, des formes, des sons, des ambiances collectées, mais aussi en s'inspirant de représentations (iconographiques, littéraires, musicales ou sonores) de ce savoir-faire…. il s'agira de proposer une démarche artistique et d'accompagner les classes dans l'imagination, la conception et la réalisation d'une œuvre commune permettant de donner à voir, entendre, sentir, ressentir l'univers de la pierre sèche.

L'œuvre s'inspirera des acquis des interventions thématiques, mais aussi de ses représentations, ressentis et de l'imagination des élèves.

Le candidat retenu veillera également à s'inspirer, autant que faire se peut, des éléments d'interprétation proposés dans le schéma d'interprétation des patrimoines.

Les interventions artistiques s'articulent avec les interventions thématiques. Elles pourront s'intercaler avec les interventions thématiques en classe/sur site de façon à s'en nourrir.

Une sortie aux alentours des écoles devrait être organisée dans le cadre des séances d'éducation à l'environnement. La présence des intervenants artistiques ne sera pas obligatoire mais envisageable. En revanche, ils veilleront à ce que cette sortie s'intègre de manière complémentaire aux interventions dont il a la charge. Cela peut-être en la préparant ou en la débriefant avec les élèves, ou encore en s'en servant comme source d'inspiration pour nourrir leur travail créatif.

En termes de progression pédagogique, l'artiste devra laisser une place importante à l'imagination et la créativité des élèves et pourra, au fil des séances, partir des propositions individuelles des élèves ou des classes tout en étant garant de la cohérence d'ensemble du projet artistique collectif.

Enfin, l'intervenant artistique veillera à la sécurité des élèves lors de la manipulation de matière ou d'outils le cas échéant.

- **VALORISATION DU PROGRAMME**

Le mode de valorisation du programme pédagogique complet sera réfléchi et défini en concertation avec les intervenants et les enseignants, dans la limite des moyens de chacun. A titre d'exemple, la valorisation pourra prendre la forme d'un support commun matériel ou dématérialisé : exposition, livret, blog...

Concernant le volet EAC en particulier :

- Des pistes de types et formats de valorisation artistique commune à l'ensemble des classes seront proposées par l'intervenant artistique dans son offre. Il en gèrera la conception. Cette proposition pourra faire l'objet d'adaptations, le cas échéant, en dialogue avec le Parc, les élus des communes, les partenaires du programme et les enseignants ;
- Pour cette valorisation artistique commune, l'intervenant artistique veillera à faire le choix de créations dématérialisées et/ou légères, faciles à réaliser avec les élèves et, le cas échéant, **faciles à transporter** et installer dans l'espace public. Dans le cas où un support matériel est nécessaire, l'intervenant devra privilégier des matériaux peu coûteux (récupération, matières naturelles…). Dans le cas d'œuvres vivantes, l'intervenant proposera une solution de captation, un book de photo a minima.

- En fonction du type de valorisation artistique envisagé, cette création pourra être proposée à la découverte des familles, des habitants et visiteurs du Parc lors d'un évènement dédié ou à l'occasion d'un évènement autre du Parc (Fête du Parc, RDV du Parc…).

f) Ressources sur la Pierre sèche :

- Vidéo d'initiation pour découvrir la restauration d'une restanque : https://www.youtube.com/watch?v=IclDy8ZEPac
- Présentation générale de la pierre sèche et les constructions présentes sur les Préalpes d'Azur : https://www.parc-prealpesdazur.fr/en-action/culture-et-patrimoines/le-patrimoine-pierre-seche-des-prealpes-d-azur/
- Collection de vidéo sur le patrimoine pierre sèche des Préalpes d'Azur : https://www.parc-prealpesdazur.fr/actualite/collection-de-videos-passeurs-de-pierres/
- Exposition qui met en avant les gestes des muraillers : https://www.parc-prealpesdazur.fr/actualite/exposition-au-square-du-clavecin-a-grasse/
- Site de la Fédération française des professionnels de la pierre sèche qui réunit toutes les infos sur la pierre sèche pour le grand public et les pro : https://professionnels-pierre-seche.com/definition.html
- Vidéo de présentation de l'inscription de la pierre sèche en tant qu'élément inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO) : https://www.youtube.com/watch?v=1PyVL1e1BJk
- Exemples d'usages contemporains de la pierre sèche dans des aménagements incluant une dimension artistique : https://www.cevennes-parcnational.fr/sites/cevennes-parcnational.fr/files/atoms/files/usagecontemporainpierresecheetlauze_hbs_def.pdf

Lot 2 – Le patrimoine roman

a) Secteur géographique :

Pour l'année scolaire 2026-2027, 4 classes des communes de Briançonnet, Roquesteron, La Penne, Toudon, Pierrefeu, Gilette et Bonson.

b) Niveaux concernés :

Des classes du CE1 au CM2 pourront être concernées.

c) Enjeux :

Le style roman (XIe-XIIIe siècle) est le premier grand style du Moyen-Age. Avec son architecture épurée visible dans de nombreuses chapelles et églises, il est une porte d'entrée plus large sur des patrimoines historiques méconnus. Ces édifices romans sont situés, en grande majorité, sur des sites naturels remarquables.

Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur est engagé depuis plusieurs années dans des projets transfrontaliers de protection et de valorisation du patrimoine roman. Dans ce cadre, le Parc organise les « Journées du roman », culturelles et festives, afin de fédérer les habitants autour de leur patrimoine. A l'occasion des journées qui se dérouleront dans la vallée de l'Estéron du 4 au 6 juin, une découverte de l'art roman est proposée aux écoles du secteur.

L'objectif est d'accompagner les classes dans la compréhension de ce patrimoine ainsi que dans l'imagination que suscite chez les enfants cette architecture médiévale.

d) Déroulé du programme :

Chaque classe bénéficiera de 2 interventions d'une demi-journée chacune :

- 1 atelier sur l'architecture romane (hors consultation)
- 1 atelier de découverte artistique

e) Contenu de la prestation :

Le lot 2 de la présente consultation concerne donc :

- La préparation et coordination des animations : Les classes participantes seront sélectionnées par le Parc. Les animations scolaires seront programmées en concertation avec le prestataire retenu et les enseignants idéalement entre le **3 mai et le 4 juin**, sous réserve de disponibilité des classes.
- L'animation d'un atelier d'une demi-journée par classe de découverte d'une pratique artistique liée à l'architecture romane des Préalpes d'Azur. Le candidat veillera à prendre en compte le

contexte historique et culturel en s'inspirant des églises et chapelles encore visibles, de différentes représentations iconographiques ou de sources littéraires et musicales. Il peut s'agir, sans que cela soit restrictif, d'une activité autour des arts vivants (pouvant inclure la découverte d'instruments de musique, la pratique d'un chant ou d'une danse), des arts visuels ou encore de la littéraire.

f) Outils mis à disposition :

- Fiches descriptives de 32 édifices aux caractéristiques romanes : https://www.parc-prealpesdazur.fr/decouvrir/un-territoire-a-explorer/les-itineraires-emblematiques/itineraires-du-patrimoine-roman-des-prealpes-dazur/

II. Conditions et modalités de la consultation

1. CADRE DE LA CONSULTATION – DELAIS D'EXECUTION

Il s'agit d'un marché multi-attributaires à bons de commande. Le nombre de classes attribuées aux candidats retenus permettra de couvrir l'ensemble des besoins par lot. Chaque candidat retenu aura au minimum 2 classes sur la même thématique.

Les prestations devront être réalisées avant :

- **le 25 juin 2027 pour le lot 1 – Pierre sèche ;**
- **le 4 juin 2027 pour le lot 2 – Patrimoine roman –** en cas de force majeur, un report pourra être envisagé jusqu'au 25 juin ;

Au-delà de ces dates, les prestations non réalisées ne pourront être facturées.

2. COMMUNICATION ET PUBLICITE

Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et ses partenaires s'engagent à diffuser les programmes avec le concours de l'Éducation nationale par tous les moyens qu'ils jugent adaptés et nécessaires.

Le prestataire demandera au préalable un accord du Parc naturel régional pour toute démarche de communication, celle-ci devant intégrer les mentions au projet, au Parc et aux financeurs.

Le prestataire s'engage à fournir au Parc naturel régional des Préalpes d'Azur les autorisations nécessaires pour l'utilisation et la diffusion des documents ou productions réalisés dans le cadre des interventions par les élèves.

3. PRESENTATION DE L'OFFRE DU CANDIDAT

L'offre devra contenir :

- **Une note méthodologique générale avec pour chaque séance :** un descriptif détaillé des propositions de méthodologies envisagées, outils/supports didactiques et exercices envisagés, production attendue des élèves ou créations possibles, documents ou outils pédagogiques mis à disposition de l'enseignant et des élèves

- **Une note de présentation générale de l'univers artistique du candidat et références**

- **Le nombre maximum de classes pour lesquelles le candidat pourra assurer la mission (tous lots confondus) et la période de disponibilité** de l'intervenant ;

- **Prix forfaitaire T.T.C. par classe ;** Ce tarif, pouvant varier selon les lots, inclura :
 - Préparation des séances (y compris visites) et participation à la coordination globale du programme éducatif ;
 - Intervention en face-à-face pédagogique avec les élèves, en classe ou en extérieur sur site ;
 - L'ensemble des frais de déplacements pour se rendre dans les écoles ;
 - Pour le lot 1 en particulier :
 - Appui et conseil aux enseignants en inter-séances ;

- Articulation avec les autres prestataires intervenants dans les mêmes classes ;
- Conception du support de valorisation artistique, et, le cas échéant, installation de la création commune (matériaux compris) ;

➢ Il est possible de proposer des prix unitaires dégressifs selon le nombre de classes attribuées.

- **CV et références de l'intervenant :** Les intervenants devront relever d'une association agréée par l'Éducation nationale ou justifier d'expériences probantes. Tous les CV des animateurs susceptibles d'intervenir devront être présentés au Parc naturel régional des Préalpes d'Azur en début d'année scolaire pour validation et les changements en cours d'année scolaire ne seront pas acceptés (sauf cas exceptionnel). Les séances d'une même classe seront assurées par le même animateur sauf justification de la plus-value pédagogique.

4. REMISE DES OFFRES

La proposition du candidat est à adresser par mail à : dbourges@pnr-prealpesdazur.fr avec en copie contact@pnr-prealpesdazur.fr et mention en objet : « Consultation scolaires EAC 26/27 – Lots N° *(A préciser)* ». Les offres devront parvenir au plus tard **le mercredi 25 novembre 2026 à minuit.** Celles qui seraient remises après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenues.

5. ANALYSE DES OFFRES

La sélection se fera selon les deux critères ci-dessous :

- Critère 1 : Proposition technique du candidat – note sur 10 représentant 60 % de la note finale
- Critère 2 : Démarches environnementale et performance en matière de développement durable - note sur 10 représentant 10% de la note finale
- Critère 3 : Montant de l'offre - note sur 10 représentant 30% de la note finale. L'offre la moins élevée se voit affecter la note maximale de 10. Les offres anormalement basses ne seront pas classées. La note affectée aux autres candidats sera établie de la façon suivante : Note montant de l'offre = 10 x (offre du moins disant / offre du candidat).

Une note globale sera attribuée permettant le classement des candidats, le seuil d'élimination étant à 5/10.

Le Parc se réserve le droit de discuter avec les offres admissibles, si besoin d'adapter la proposition au budget/aux partenariats effectivement mobilisables.

6. CONDITIONS DE REGLEMENT

Le paiement sera effectué par mandat administratif (virement bancaire), sur présentation d'un bilan pour le solde, et d'une facture adressés au PNR des Préalpes d'Azur (avec un RIB à jour) via, de préférence, **Chorus Pro (N° SIRET du PNR : 200 014 801 00035).**

Si la prestation attribuée ne peut être effectuée dans sa totalité avant la fin de l'année scolaire, seuls les face-à-face pédagogiques réellement effectués pourront être facturés.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour élaborer une proposition, les candidats peuvent s'adresser **par mail** ou par téléphone à :

Dénalie Bourgès – Chargée de mission éducation à l'environnement et au territoire
04 92 42 08 63 / dbourges@pnr-prealpesdazur.fr

Antoine Bourgeau – Chargé de projet patrimoine bâti et pierre sèche
06 28 37 04 09 / abourgeau@pnr-prealpesdazur.fr